

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté de nomination des membres du Conseil d'administration d'Accueil Réseau Orientation Santé Social (AROSS)

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,
vu la loi sur AROSS (Accueil Réseau Orientation Santé Social) (LAROSS),
du 28 février 2023 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la santé, de la
jeunesse et des sports,
arrête :

Nomination **Article premier** Sont nommées président et membres du Conseil d'administration d'AROSS, pour la période législative 2026-2029, les personnes désignées ci-après :

- ZUBER Martin, président, La Chaux-de-Fonds ;
- MONOD Stéphanie, vice-présidente, Sâles ;
- BRUN Brigitte, membre, Biel/Bienne ;
- CAVIN David, membre, Savigny ;
- GLASSEY-PERRENOUD Francine, membre, La Chaux-de-Fonds ;
- GODET Philippe, membre, Marin-Épagnier ;
- KÜHNE Yves, membre, Bonvillars.

Fin du mandat **Art. 2** ¹Les membres du Conseil d'administration d'AROSS peuvent démissionner ou être révoqués par le Conseil d'État moyennant un préavis écrit de trois mois.

²Aucune prétention, financière ou autre, ne peut découler de la démission ou de la révocation d'un membre, au sens de l'alinéa 1.

Entrée en vigueur et validité **Art. 3** ¹Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et est valable jusqu'au 31 décembre 2029.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2025.

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND